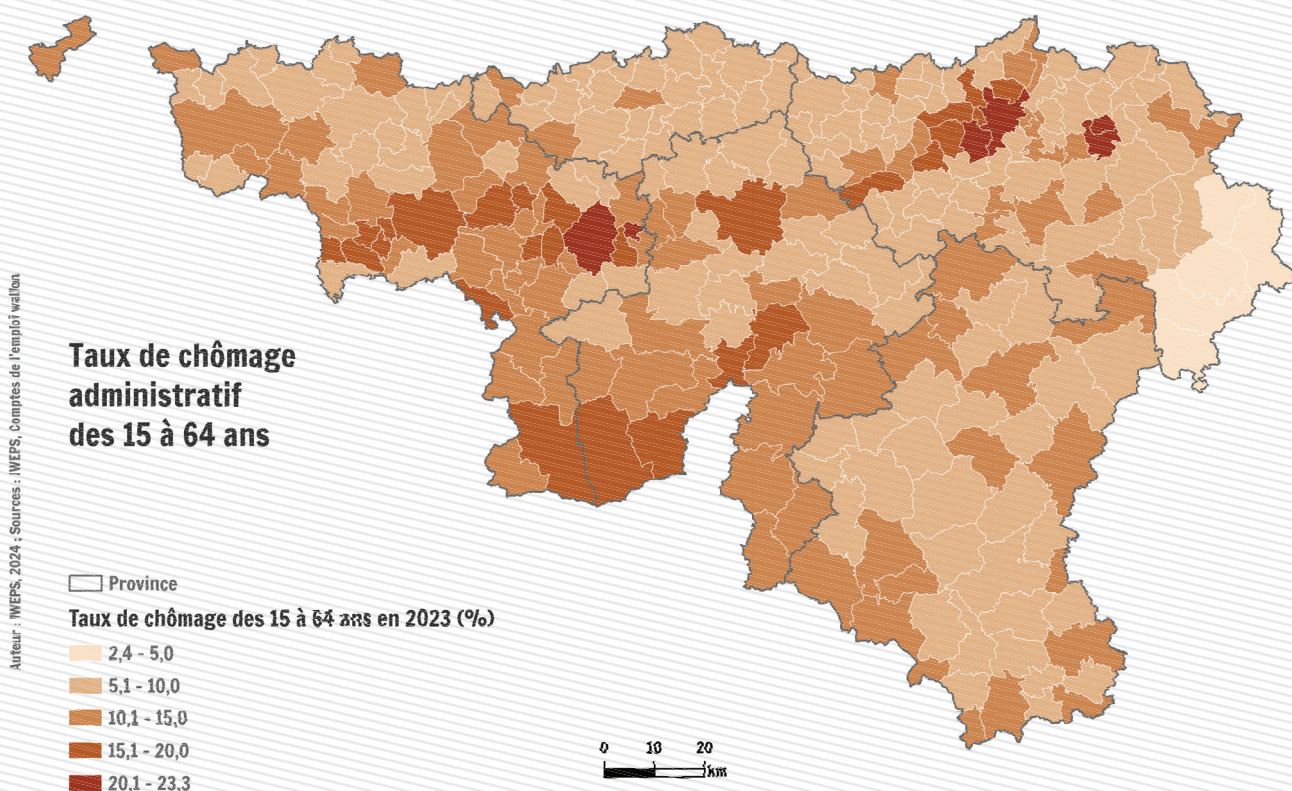


Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans

13,1%

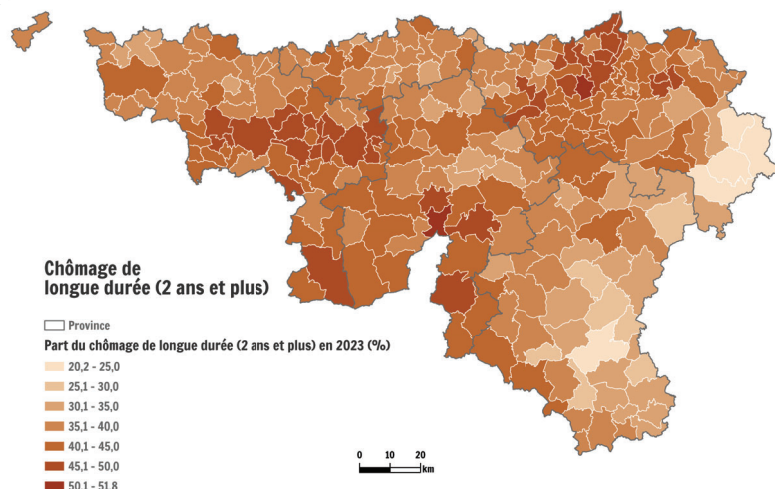
Selon les données administratives, 13,1 % des personnes actives sur le marché du travail sont demandeuses d'emploi inoccupées en 2023



Ce taux de chômage administratif observé pour l'ensemble de la Wallonie, en 2023, cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 2,4 % à 23,3 %.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et dans le sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone, en particulier dans le canton de Saint-Vith.

Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans



Il n'y a pas de corrélation flagrante entre le taux de chômage administratif et la part des chômeurs de 2 ans et plus : ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée est la plus grande. Cela mériterait une étude plus approfondie notamment sur les flux du marché du travail.

Sources : FOREM, ADG, moyenne annuelle 2023

Taux de chômage administratif par catégorie



Le taux de chômage des jeunes (27,5 %) est plus de deux fois plus élevé que le taux de chômage global (13,1 %).

En 2023, le taux de chômage des femmes est équivalent à celui des hommes. Chez les 50 ans et plus, le taux des femmes est un peu plus faible que celui des hommes, et il est un peu plus élevé chez les femmes de 25 à 49 ans.

Sources : FOREM, ADG, IWEPS - Comptes de l'emploi wallon, moyenne annuelle 2023

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Ici, le nombre de chômeurs est mesuré sur la base des données administratives par le comptage des demandeurs d'emploi inoccupés DEI inscrits auprès des organismes de placement (FOREM et ADG).

Le nombre d'actifs utilisé au dénominateur est celui de 2021, dernière année disponible ; il provient des comptes de l'emploi wallon (estimation provisoire) élaborés par l'IWEPS, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM, IBSA.

Pertinence et limites

Le taux de chômage administratif diffère du taux BIT, calculé sur base de l'enquête EFT (Fiches L014 et L031). Il peut être calculé jusqu'au niveau communal, ce qui n'est pas possible sur la base de l'EFT. Le nombre d'actifs utilisé au dénominateur a été estimé de façon provisoire dans le cadre des comptes de l'emploi wallon pour les années 2019 à 2021, en attendant des données plus détaillées qui rendraient ces estimations plus précises. Il diffère légèrement de l'estimation du Steunpunt Werk utilisée pour le calcul du taux de chômage administratif au niveau régional (Fiche L014). La méthodologie mise en œuvre ici permet de mieux rendre compte de la situation des communes wallonnes, en particulier les communes frontalières germanophones et luxembourgeoises.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et la page IWEPS <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-administratifs-commune/>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2026